

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

### Délibération n°2025-08 : Approbation des modifications des modalités de prise en charge des missions des élèves et étudiants

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 10 juin 2025, approuve les modifications des modalités de prise en charge des missions des élèves et étudiants figurant en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 16

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 4

Le président du conseil d'administration de  
l'École nationale des chartes - PSL



Christophe STRASSEL

Annexe à la délibération : prise en charge financière des stages/missions des élèves archivistes paléographes

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00

**VU LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DU DAP ADOPTÉ PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 4 JUILLET 2024  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 JUIN 2025**

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES STAGES/MISSIONS DES ELEVES ARCHIVISTES PALEOGRAPHES**

| <b>Elèves</b>              | <b>Stage / mission</b>   | <b>Durée</b> | <b>Forfait journalier</b>   | <b>Frais de transport<br/>(au global tous moyens de<br/>transport confondus)</b>   | <b>Autres</b>  |
|----------------------------|--|--------------|---|--|--|
| AP1                        | <b>Visite d'institutions culturelles en régions<br/>(hors Île-de-France)</b>   | 1 semaine    | Indemnité de 22,75 / jour dans la limite de 7 jours   | Remboursement jusqu'à 200 € sur justificatifs  | Les étudiants de Master 1 TNAH sont également éligibles sur la base du volontariat |
|                            | <b>Stage dans une institution culturelle en France</b>   | 2 mois       | Indemnité de 22,75 / jour dans la limite de 60 jours  | Remboursement jusqu'à 200 € sur justificatifs  | /  |
| AP2                        | <b>Stage dans une institution culturelle en France</b>   | 2 mois       | Indemnité de 22,75 / jour dans la limite de 60 jours  | Remboursement jusqu'à 200 € sur justificatifs  | /  |
| AP4                        | <b>Stage dans une institution culturelle à l'étranger</b>  | 7 8 semaines | Indemnité de 50 € / jour (Union européenne) et 70€ / jour (hors Union européenne et Royaume-Uni) dans la limite de 49 jours | Remboursement jusqu'à 300 € pour l'Union européenne et le Royaume-Uni et jusqu'à 800 € pour les autres destinations, sur justificatifs | Le cas échéant, remboursement des frais de visas sur justificatifs                 |
| <del>AP2, AP3 ou AP4</del> | <del>Déplacement à l'étranger pour effectuer des recherches dans le cadre de la thèse d'Ecole<br/>(sur validation du directeur de thèse)</del> | /            | /   | <del>Remboursement jusqu'à 300 € pour un seul déplacement sur l'ensemble de la scolarité, sur justificatifs</del>                      | /  |